



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 9 novembre 2022

PRÉCISIONS SUR L'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Suite à l'hébergement de deux personnes, un homme et une femme, décidé lundi soir, alors que des membres d'une association occupaient le hall de la mairie de Quimper, suite à la réception d'une délégation par des élus de la ville, le préfet du Finistère, Philippe MAHÉ, apporte les précisions suivantes.

La décision de mise à l'abri de ces deux personnes a été prise dès que le préfet a été sollicité par la maire de Quimper car l'Etat assume clairement ses responsabilités. Cette mise à l'abri a été mise en œuvre dans le cadre du SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation - 115), considérant la situation individuelle vulnérable des personnes concernées (en demande d'asile pour la première et bénéficiant d'un titre de séjour pour soin pour la deuxième).

Le préfet rappelle que l'Etat déploie des moyens très importants dans le Finistère pour faire face aux besoins d'hébergement d'urgence, dans une situation très tendue. **276 places pérennes sont actuellement ouvertes dans le département, auxquelles s'ajoutent à ce jour 141 places occupées en hébergement d'urgence dans le parc hôtelier, mobilisées au jour le jour en fonction des demandes recevables.** Par rapport à 2021, ce sont ainsi 11 places pérennes nouvelles qui ont été ouvertes et 44 personnes de plus qui sont accueillies en hôtel à ce jour. Par an, 2,4 M€ sont consacrés à la mise à l'abri de personnes vulnérables sans domicile dans le département.

Face aux besoins constatés en ce début d'hiver, la solidarité de l'ensemble des acteurs, associations, collectivités reste essentielle, au côté de l'Etat, pour protéger les personnes les plus vulnérables, en priorité s'agissant des familles avec des enfants.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr